

ville de Villiers-le-bel
Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° DJM /2025

Objet : Avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du concert « **co-plateaux d'artistes** »

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8 ème Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

D É C I D E

Article 1- Un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec **MAXA PRODEDIT** par Monsieur Medhi Plocoste en sa qualité de producteur domicilié au 5 allée Pierre Corneille 95400 Villiers-le-Bel pour 1 représentation du concert « **co-plateaux d'artistes** » interprétés par Phil Control, Kenedy et Soumia le **samedi 24 mai 2025 à 20h30** à l'Espace Marcel Pagnol rue Gounod 95400 Villiers-le-Bel. Le présent avenant est lié au contrat de cession initial signé en date du 25 mars 2025. L'artiste « Soumia » vient en remplacement de l'artiste « Priscillia » qui ne pourra pas assurer le concert comme indiqué dans le contrat initial.

Article 2- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 23/05/2025

Pour Madame la Maire et par délégation,
L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA

